

Projet pédagogique
Accueil de loisirs
Périscolaires matin et soir
Henri IV
CHARTRES
Année 2021/2022
Explorons le monde



Sommaire

Présentation de l'association et du projet éducatif des PEP	3
La fédération générale	3
L'association départementale d'Eure et Loir	4
Le projet éducatif	5
Présentation de la ville de CHARTRES.....	8
La structure	11
Informations pratiques	11
Capacité d'accueil	11
Description des locaux	12
Présentation de l'équipe.....	13
Une journée type du Mercredi	14
Le temps Périscolaire	15
Le matin.....	15
Le soir	15
Le rôle de chacun	16
Information diverses	20
Le cadre et les règles.....	22
Thème de l'année : Explorons le monde	24
Tableau des objectifs pédagogiques :.....	25

Présentation de l'association et du projet éducatif des PEP

LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE

La première Guerre mondiale fait en France de nombreux dégâts tant sur le plan économique que humain. Les femmes des soldats, sans ressources, doivent travailler pour subvenir aux besoins de la famille. Par manque de revenus suffisants ou suite à des remariages, beaucoup d'enfants sont placés chez des membres de la famille.

Le pays tout entier est associé à cette douleur des familles. Les illustrations de l'époque, (timbres, cartes postales, dessins...) témoignent de la gravité de la perte humaine et des épreuves qu'elle leur impose. C'est alors que la société dans son ensemble, sensibilisée, participe à un élan de solidarité qui amène les corps de métiers (l'orfèvre, la bijouterie...) à créer des formes d'orphelinat industriel. De même, au sein des écoles publiques, des collectes ou des dons en nature sont organisés pour soutenir l'action des nouvelles associations.

Petit à petit le mouvement s'amplifie et en 1917, le principe de solidarité nationale oblige la France « à réparer les effets des conséquences de la guerre ». Le statut de pupille de la nation est ainsi créé. Il s'accompagne de la naissance d'organismes destinés à soutenir les pupilles sur le plan matériel et de l'éducation. Pour rendre plus efficace le dispositif, l'office national des pupilles de la nation se déploie dans les départements.

Au vu de l'organisation actuelle des PEP, nous pouvons considérer qu'ils sont une émanation directe des pupilles de la nation. A l'exception près, et elle est primordiale, que les pupilles de l'enseignement public sont laïcs. Les personnels de l'Education nationale, inspecteurs d'Académie et instituteurs, à l'identique des autres corps de métiers, se sont mobilisés dès 1915 autour d'associations départementales pour ensuite s'orienter, en 1917, sur la création de la Fédération générale des associations des Pupilles de l'Enseignement public. Ils défendent le caractère laïc de leur mouvement, caractère qui, aujourd'hui encore, fait leur identité.

Dès 1919, le mouvement PEP est reconnu d'utilité publique.

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'EURE ET LOIR

L'ADPEP – Association Départementale de Pupilles de l'École Publique d'Eure et Loir a été déclarée à la Préfecture du département le 20 juin 1926. Son siège est situé à l'Inspection académique d'Eure et Loir et les présidents qui se sont succédés à la tête de l'association, ont toujours été inspecteurs d'académie, recteurs ou hommes politiques.

En 1947, l'association, soutenue par Mr Villin, Inspecteur d'académie, acquiert, avec des fonds réunis par souscription par les coopératives scolaires et les instituteurs, le premier centre de vacances à Cadéac.

Situé dans les Hautes-Pyrénées, ce centre de vacances au pied de la montagne fait le bonheur de nombreux enfants des écoles publiques d'Eure et Loir. Il permet à beaucoup d'entre eux de découvrir le plaisir de la neige, puisque depuis 1961 Cadéac accueille des classes de neiges. Le deuxième centre de vacances est créé en 1947 à Senonches, installé dans l'internat du collège « La Loge des Bois ». Ce centre est aujourd'hui devenu, après travaux, un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

En 1966, l'association prend la direction des actions menées vers les enfants handicapés et crée plusieurs centres : l'IME à Mainvilliers, les CMPP de Chartres et de Dreux, l'IME de Nogent-le-Rotrou. Elle gère actuellement huit établissements médico-sociaux.

Après la montagne et la campagne, elle propose des séjours à la mer et devient prestataire du centre de vacances de Carolles, propriété de la mairie de Mainvilliers, dans le département de la Manche. C'est le début d'une ère où les PEP deviennent prestataires auprès de plusieurs communes du département.

Aujourd'hui, les PEP 28 gèrent 35 Accueils de loisirs sans hébergement et des accueils périscolaires. Toujours à la charge des écoles, de leurs enseignants, des adhésions volontaires et des subventions des communes et du Conseil Général, l'ADPEP 28 est devenue une association très appréciée. Mais elle doit sa longue vie à un grand nombre de personnes connues du département et au travail de bénévoles.

LE PROJET ÉDUCATIF

Un projet éducatif fort ; des temps de loisirs pour répondre aux attentes des jeunes et de leurs parents

Le projet éducatif privilégie plusieurs axes

-  Apprendre à vivre ensemble
-  S'enrichir d'expériences nouvelles, culturelles et sportives ou scientifiques
-  Accéder à plus d'autonomie
-  Favoriser des initiatives individuelles
-  Participer à des projets collectifs
-  Créer et développer l'accompagnement à la scolarité et l'aide à la parentalité
-  Comprendre l'environnement pour le respecter

Des accueils adaptés

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité au plus juste prix, offrant toutes les garanties et autorisations nécessaires.

Des possibilités pour tous

Avec plus de 150 sites en France et à l'étranger et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

Des activités multiples et enrichissantes

Alliées à une vie quotidienne de qualité, les activités répondent aux valeurs de laïcité, de citoyenneté et de solidarité des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

Avec les jeunes et les familles

La diversité des enfants et jeunes accueillis est un facteur d'enrichissement du groupe. L'épanouissement de chacun est favorisé. Les relations avec les familles sont indispensables (présentation de la structure, inscription, information, contact quotidien, enquêtes de satisfaction, rencontres autour des réalisations des enfants et des jeunes...).

Avec les équipes

L'organisation des accueils est confiée par les associations départementales PEP à des équipes d'animation, placées sous la responsabilité de directeurs qui en sont garants. Chaque équipe adhère au projet éducatif, élabore et met en œuvre un projet pédagogique dans le cadre de ce projet éducatif. Chacun est un acteur de l'économie sociale et de l'éducation populaire.



Equipe de Direction : Le directeur est le mandataire et le représentant des PEP, dont il défend les valeurs et les intérêts. Il est le garant du bon déroulement du séjour et de la mise en œuvre et de l'exécution du projet pédagogique. Il est le gestionnaire de l'équipe et participe à la formation des animateurs. Il assure les relations avec les familles.



Equipe d'Animation : Répondant aux conditions réglementaires actuelles, elle est associée à la réalisation du projet pédagogique à travers l'élaboration et la réalisation d'un projet d'animation. Les animateurs sont responsables de la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis.

Avec les partenaires

Les temps éducatifs que vit l'enfant s'inscrivent dans une logique de complémentarité (éducation « partagée ») dont chacun, parents, enseignants, cadres éducatifs, associations... est responsable et auxquels tous doivent contribuer.

Avec les personnes en situation d'handicaps

Les PEP s'engagent à favoriser l'intégration dans les accueils de loisirs des personnes handicapées, à assurer à ses équipes une formation spécifique à l'accueil de la personne handicapée, à informer tout futur intervenant que l'organisme est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, à réunir les conditions optimales et à organiser des réunions de concertation pour un bon déroulement du séjour de ces personnes.

Des lieux à vivre ; des Temps à vivre

Chaque accueil de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement ainsi qu'au développement durable, notamment sur les temps de vie collective.

Les repas sont un moment fort de la journée et favorisent l'échange et la convivialité ; ils sont un moment d'éducation à la vie en société. Le rythme de vie s'équilibre entre moments d'activité, moments de repos et temps d'échanges entre jeunes et équipes d'encadrement.

L'hygiène est un aspect important de la vie en accueil de loisirs, parce que c'est un facteur de santé, de bien-être et d'éducation. Les activités de sensibilisation à l'environnement permettent l'acquisition d'attitudes nouvelles et favorisent l'ouverture d'esprit.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les équipes veillent donc à mobiliser l'ensemble des compétences et ressources disponibles. Les activités, proposées par les enfants ou les animateurs, constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu. Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, entraînent des acquisitions diverses et par là-même sont sources de plaisir.

Le transport est un moment éducatif qui se prépare et dont l'organisation engage la responsabilité de l'association qui l'organise. Toutes les conditions de sécurité y sont réunies.

PRÉSENTATION DE LA VILLE DE CHARTRES

Chartres est une commune française, préfecture du département d'Eure-et-Loir, dans la région Centre-Val de Loire. La ville se situe à environ quatre-vingt-dix kilomètres de Paris (centre). Elle est surnommée « Capitale de la lumière et du parfum »¹.

Chartres, est une ville renommée internationale grâce à sa cathédrale. Elle est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO

C'est un chef d'œuvre datant des 12ème et 13ème siècles connu pour ses vitraux et le bleu de Chartres.

Chartres est entouré de richesses culturelles tel que :

- ✚ Le musée des beaux-arts
- ✚ Le compa
- ✚ La maison de l'archéologie
- ✚ Le musée d'histoires naturelles et de la préhistoire
- ✚ Le musée de l'école
- ✚ La maison de Picassiette
- ✚ La médiathèque



Cette ville est aussi renommée pour sa gastronomie et ses spécialités tel que :

- ✚ Les Mentchikoff
- ✚ Le pâté de Chartres
- ✚ La bière et la limonade de Beauce



Superficie de Chartres

 16.85 km²

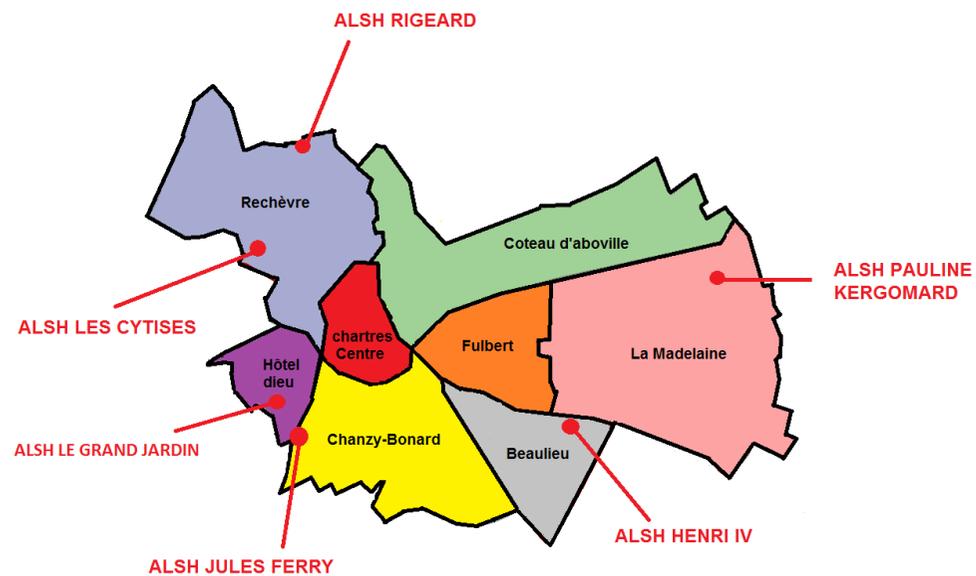
Population

 Chartres : 40195 habitants

 Chartres métropoles : 66 communes : 135344 habitants

<https://www.chartres.fr/votre-ville-decouvrir-chartres/chartres-en-chiffres/>

Les quartiers de Chartres et ses accueils de loisirs



L'accueil de loisirs HENRY IV est situé dans le quartier des petits clos (anciennement quartier de Beaulieu)

« Les petits clos » est un quartier de la commune de Chartres (28000). Ce quartier, à l'ambiance animée, abrite 1722 habitants qui ont une moyenne d'âge de 34 ans, ont des revenus modérés, vivent majoritairement en célibataire, et sont principalement locataires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, d'éducation, de culture, de santé.



Quartier des petits clos Chartres



Groupe scolaire et accueil de loisirs Henri IV

La structure

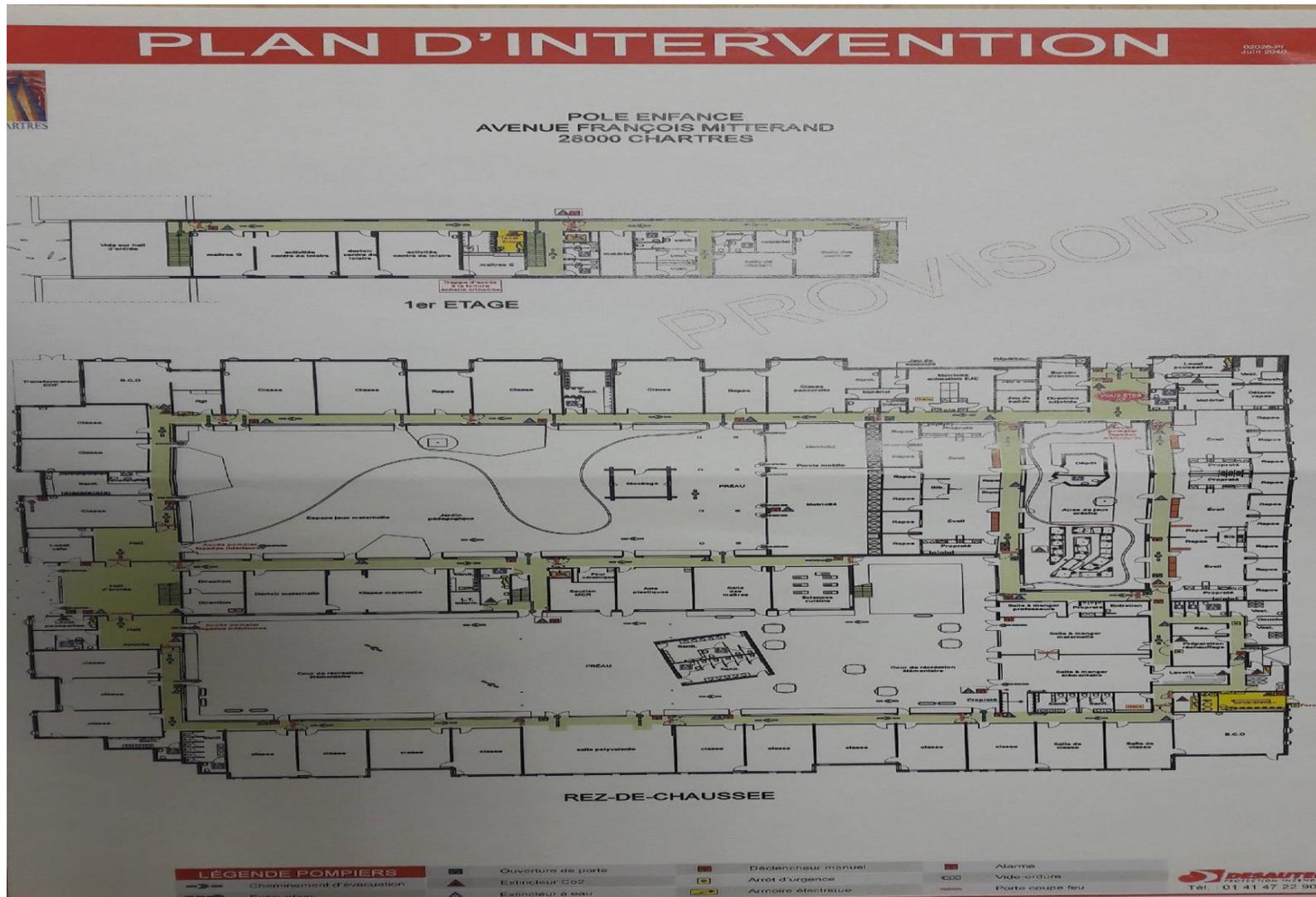
INFORMATIONS PRATIQUES

Nom de la structure	Henri IV
Adresse	1 avenue François Mitterrand 28000 CHARTRES
Téléphone	02 36 67 31 02
Portable professionnel	06 26 76 15 16
Mail	alsh.chartres.henriIV@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture	7h30 18h30

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Age	Nombre enfants 3à 5ans	Nombre enfants 6 à 11ans	Nombre enfants 12 à 17ans	Total
Mercredis	32	0	0	32
Toussaint	Fermé			Fermé
Noël	Fermé			Fermé
Hiver	Fermé			Fermé
Printemps	Fermé			Fermé
Été	fermé			fermé

DESCRIPTION DES LOCAUX



PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Nom	Prénom	Age	Qualification Diplôme	Fonction (directeur, animateur, agent d'entretien)	Statut CDI ; CDD ; Stagiaire ; Intervenant...	Période	Groupe d'âge attribué	Ancienneté aux PEP
Barré	Valérie	54	BPJEPS	Directrice Périscolaires Mercredis	CDI	02/09/2021 au 01/07/2022	3 ans à 6ans	7 ans
Adeline	Maelenn	33	CAP petite enfance	Animatrice Mercredis	CDD	02/09/2021 au 01/07/2022	3 ans à 6ans	8 ans
Chaudorge	Nathalie	56	BAFA	Animatrice Périscolaires Mercredis	CDI	02/09/2021 au 01/07/2022	3 ans à 6ans	26 ans
Diatu	Makiése	24	Stagiaire BPJEPS APT (Activités Physiques pour Tous)	Animateur Mercredis	CDD	02/09/2021 au 01/07/2022	3 ans à 6ans	1 an
Acherki Kaddouri	Sahira	49	BAFA	Animatrice Périscolaire soir	CDI	13/09/2021 au 01/07/2022	3 ans à 6ans	27 ans
Sarazin	Sonia	50		Agent d'entretien	CDD	02/09/2021 au 01/07/2022		15 ans

UNE JOURNÉE TYPE DU MERCREDI

Horaires Mercredis	Activités
7h30/9h00	Accueil des enfants en temps libre Lavage des mains OBLIGATOIRE
9h00/9h30	Appel des enfants. Passage aux toilettes. Discussion sur le déroulement de la journée. Répartition des groupes
9h30/11h00	Activité dont 10 minutes de rangement
11h00/11h30	Temps libre. Passage aux toilettes
11h30/13h00	REPAS. Temps libre
13h00/14h30	Temps calme pour les moyennes et grandes sections
13h00/15h45	Sieste pour les petits et les enfants demandeurs
14h30/16h00	Activités pour les moyennes et grandes sections
16h00/16h30	GOUTER
16h30/18h00 ou 18h30 (selon forfait)	Temps libre Accueil des parents. Départ échelonné des enfants Lavage des mains OBLIGATOIRE

LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

LE MATIN

L'accueil du matin débute dès 7h30 et se prolonge selon les besoins de chacun jusqu'à 8h20.

Chacun va à son rythme. La journée commence en douceur. Certains finissent leur petit-déjeuner, d'autres font des jeux de société ou jouent.

Le dessin est très apprécié des plus jeunes.

A 8h20, chacun se prépare à rejoindre sa classe et son enseignant.

L'animateur transmet les informations données par les familles à l'enseignant ou à l'ATSEM.

LE SOIR

L'accueil du soir commence à 16h20. Les animateurs font le tour de chaque classe et y prennent les enfants inscrits.

Après un passage aux sanitaires et un lavage de mains, les enfants prennent leur goûter fourni par leur famille. Les animateurs proposent leur aide. Ce moment reste convivial et permet d'échanger.

Un rituel est mis en place chaque soir. Un moment de chant se fait dans la joie et la bonne humeur en attendant que la salle d'activité soit nettoyée et remise en conformité.

Vient ensuite un temps d'activités manuelles ou culturelles.

Les familles viennent chercher leur bambin à l'heure qu'ils souhaitent entre 16h30 et 18h00.

Un forfait jusqu'à 18h30 est mis en place depuis 2019. Nous y accueillons les enfants des classes élémentaires sortant de l'étude et nos maternels.

LE RÔLE DE CHACUN

Le directeur

Le directeur est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants. Il est également garant de la mise en œuvre du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif des PEP 28.

Situer son engagement dans un contexte social, culturel et éducatif

-  Affirmer ses choix éducatifs
-  Connaitre et prendre en compte le projet éducatif
-  Agir en fonction du public

Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif

-  Concevoir le projet éducatif en équipe
-  Négocier et discuter les objectifs en fonction des constats

Diriger une équipe

-  Recruter et gérer l'équipe d'animation et le personnel du service
-  Organiser le travail en équipe
-  Régler les conflits
-  Repérer et valoriser les compétences de l'équipe (individuelles et/ou collectives)
-  Etablir et mettre en œuvre la démarche de formation pour l'ensemble des animateurs

Assurer la gestion de l'accueil de loisirs

-  Organiser la vie collective en garantissant le respect, la santé et la sécurité de tous
-  Assurer les relations avec le siège, les familles et les prestataires
-  Assurer le suivi administratif, budgétaire et la comptabilité de l'ALSH

Développer le lien avec les partenaires et la communication

- ✚ Informer les familles et les différents partenaires
- ✚ Entretenir des liens sociaux avec l'école, les commerçants, les prestataires...
- ✚ Identifier et choisir les prestataires correspondants aux différents besoins

Du directeur à l'animateur

Les règles sont établies en équipe

- ✚ Les téléphones portables doivent être utilisés seulement en cas de nécessité
- ✚ La pause cigarette est autorisée seulement à l'extérieur de l'établissement
- ✚ Une pause de 20 minutes est légalement autorisée mais ne doit pas engendrer de perturbation fonctionnelle
- ✚ Le repas de l'équipe est un temps de travail et doit être partagé avec les enfants
- ✚ La drogue et l'alcool sont strictement interdits sous peine de sanctions graves
- ✚ Chacun se doit d'avoir un comportement respectueux, un langage adapté et une tenue vestimentaire correcte
- ✚ Toutes attitudes dangereuses et/ou mettant les enfants en situation d'humiliation seront inacceptables et feront l'objet d'une sanction disciplinaire

L'animateur

L'animateur est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

- ✚ Connaître et respecter le fonctionnement de la structure (horaires, organisation, locaux, matériel...)
- ✚ Participer à la construction du projet pédagogique et le respecter
- ✚ Connaître et respecter les règles de sécurité
- ✚ Faire remonter les informations importantes au directeur
- ✚ Echanger et communiquer respectueusement avec l'équipe
- ✚ Être à l'écoute et répondre aux besoins des enfants

- ✚ Accueillir les enfants et les familles
- ✚ Prendre en compte les recommandations des familles concernant leur(s) enfant(s) et les diffuser auprès de l'équipe
- ✚ Etablir des plannings d'activités
- ✚ Accompagner les enfants dans leur vie quotidienne ainsi qu'en activité
- ✚ Préparer le matériel nécessaire pour les activités et savoir le ranger après utilisation
- ✚ Préparer les sorties (fiches sanitaires, changes, trousse pharmaceutiques...)
- ✚ Etre source d'information pour les enfants, les familles et l'équipe

Le personnel de service

L'agent d'entretien se doit d'entretenir les locaux en respectant les consignes d'utilisation des produits utilisés (quantité, stockage...)

Il doit également informer le directeur pour toutes demandes de produits manquants et nécessitant une nouvelle commande.

L'agent de restauration employée par la Ville de Chartres se doit de réchauffer les repas (plats livrés par la restauration collective du bassin chartrain). Il veille à l'hygiène de la cuisine et de la salle de restauration, met le couvert, sert les enfants avec l'aide de l'équipe d'animation et débarrasse les tables

L'agent de restauration est intégré à l'équipe d'animation afin d'établir un bon déroulement du repas qui doit rester un moment agréable et convivial.

Les parents, les familles

Les familles doivent amener leur(s) enfant(s) dans un état de santé, de propreté et d'hygiène correcte. Ils se doivent d'indiquer si l'enfant a un problème. Ils devront respecter les horaires d'ouvertures et fermetures de l'accueil de loisirs pour le bien être de leur enfant et le respect des animateurs.

Les enfants doivent être accompagnés par leur famille jusqu'à la salle d'accueil. Seules les personnes inscrites sur les fiches sanitaires seront autorisées à récupérer l'enfant et devra être âgé de plus de 16 ans. Si toutefois les parents souhaitent que l'enfant soit remis à une personne ne figurant pas sur la fiche, il devra faire un courrier puis cette dernière devra se présenter avec une pièce d'identité.

En cas d'absence de l'enfant, il serait préférable que les parents préviennent l'ALSH.

L'assistant sanitaire

- ✚ S'assurer d'être en possession de masque enfant, dans le cas où un mineur présente des symptômes COVID
- ✚ Vérifier les fiches sanitaires
- ✚ Vérifier les trousse de secours afin qu'elles soient toujours complètes et avec les dates conformes à la période
- ✚ Apporter les soins nécessaires aux personnes blessés
- ✚ Prévenir les secours en cas de blessure grave ou malaise ainsi que le directeur et les familles
- ✚ Faire un compte rendu lors de sorties avec les enfants (bosses, coup...)
- ✚ Tenir à jour le cahier d'infirmierie

ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS :

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- ✚ Soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- ✚ Soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit obligatoirement être commencé à la maison pour des raisons de sécurité (risque d'allergie...).

PAI (Projet d'Accueil Personnalisé) : une copie du dossier est disponible avec les fiches sanitaires des enfants. L'équipe est informée de chaque PAI.

Des repas spécifiques ou un panier repas sont fournis par la RCBC pour les enfants allergiques

Les intervenants extérieurs

Une communication avant toutes interventions est primordiale pour mettre au point les différentes réglementations et mettre en place l'activité avant l'arrivée des enfants. Un contrat doit être établi par l'intervenant pour établir son rôle et ses tarifs.

INFORMATION DIVERSES

La sécurité : Procédures de l'exercice d'évacuation, interdictions, pharmacie

- ✚ La procédure d'exercice d'évacuation sera organisée une fois par an minimum par le directeur
- ✚ Les trousse pharmaceutiques sont disponibles dans la salle d'activités
- ✚ Une armoire à pharmacie permet de stocker le nécessaire pour les 1ers soins
- ✚ Un registre infirmerie est à disposition ainsi qu'un carnet de soin dans chaque trousse pharmaceutique
- ✚ Les interdictions de fumer sont affichés dans les locaux et mis en vigueur
- ✚ Interdiction de vaquer dans les couloirs sans la présence d'un animateur
- ✚ Interdiction de sortir sans animateur

Le sommeil, le temps calme

La sieste se fait vers 13h00 au dortoir. Les toutes petites sections et les petites sections sont couchées en priorité. Les autres enfants sont en temps calme dans la salle d'activité ou à l'extérieur si la météo le permet. Le réveil des petits se fait de façon échelonné jusqu'à 15h30.

Le dortoir reste ouvert à ceux qui souhaitent faire une sieste.

L'intérêt et le bienfait de la sieste

La sieste est essentielle au bon équilibre physiologique et nerveux de l'enfant. Elle est aussi importante que les soins, la nourriture et l'amour. Le sommeil n'est pas une mise en veille de l'activité mentale. Le corps et le cerveau se consacrent à d'autres tâches pendant le repos. Il est donc primordial d'instaurer des moments de pause pendant la journée de l'enfant. Les effets positifs sont nombreux et essentiels à son équilibre mental, psychologique et émotionnel.

Les transports

Ils sont assurés par les transports Rémy et Filibus.

Les enfants doivent être comptés avant la montée dans le bus, puis recomptés une fois installés et à chaque descente de bus.

Chaque enfant doit être impérativement attaché avec la ceinture de sécurité. Le transporteur ne démarrera pas avant d'avoir reçu la consigne **OK** du directeur.

Les animateurs sont dispatchés de façon à cadrer au maximum les enfants.

Les relations avec les familles, avec les enfants

Le contact avec les parents est primordial pour le bien-être des enfants et pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. La porte reste toujours ouverte aux familles pour tous renseignements ou pour discuter des difficultés rencontrées.

Les parents nous confient leur enfant pour la journée, ils doivent partir confiants.

Aucun enfant n'aura l'obligation de participer à l'activité proposée. L'essentiel étant qu'il se sente bien et qu'il ne soit pas en danger.

L'hygiène alimentaire et les repas

Les animateurs et le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

Le temps de repas doit rester un moment privilégié, convivial, d'échanges et doit se faire avec respect (politesse, pas de gaspillage alimentaire, etc...)

Les animateurs ont un rôle éducatif important, mise en place des règles de vie quotidienne, d'éveil au goût et à la santé. Il est important de gérer l'arrivée au réfectoire des enfants au mieux afin de commencer le repas dans le calme.

Les partenaires

- ✚ La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)
- ✚ La RCBC (Restauration Collective du Bassin Chartrain)
- ✚ La PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- ✚ Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- ✚ La CAF (Caisse d'Allocation Familiale)
- ✚ Les autres ACM (Accueil Collectif de Mineurs) des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public)
- ✚ Les infrastructures de l'agglo Chartraine (Le Compa, Les Médiathèques, le cinéma...)

LE CADRE ET LES RÈGLES

La direction et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein de l'accueil de loisirs. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (code la route) ainsi que le règlement de fonctionnement de la structure de sortie ou d'accueil pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants

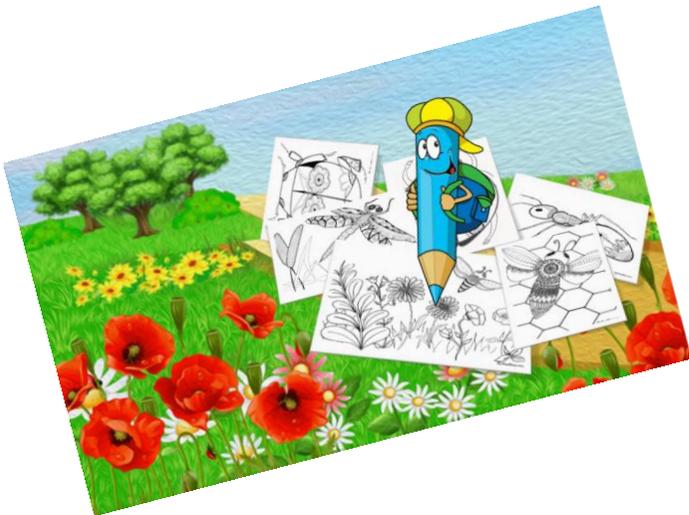
- ✚ De se sentir en sécurité
- ✚ De comprendre les règles de vie et apprendre à les respecter
- ✚ De discuter avec les animateurs sur le respect et le non-respect

A l'équipe d'animation

- ✚ De travailler de manière cohérente par rapport au projet
- ✚ D'adopter un discours commun face aux comportements des enfants et des familles
- ✚ D'affirmer notre rôle d'adulte référent, garant de la sécurité et de la bienveillance vis-à-vis des enfants

DEMARCHE A SUIVRE EN CAS DE NON RESPECT DES REGLES

- ✚ Savoir et comprendre ce qui s'est passé
- ✚ Discuter calmement avec l'enfant en se mettant à sa hauteur
- ✚ Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou de sanction
- ✚ Déléguer à un collègue la prise en charge de l'enfant si on se sent en difficulté



THÈME DE L'ANNÉE : EXPLORONS LE MONDE

Cette année encore, nous accueillons beaucoup de toutes petites et petites sections. Nous serons donc dans l'apprentissage pour se rapprocher et être dans la continuité de ce qui est fait en classe avec les enseignants.

Nous allons donc travailler sur la motricité fine, la dextérité, le vivre ensemble, la vie quotidienne.

Quant autres enfants, ceux sont essentiellement des moyennes sections. Nous n'avons que 2 grandes sections cette année sur les mercredis et environ 3 sur les temps périscolaires.

Nous avons pour objectif de leur faire découvrir diverses choses à travers des activités manuelles, physiques et culturelles.

Nous aimerions également développer l'entraide.

TABLEAU DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

DIAGNOSTIC	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION	ÉVALUATION	
<i>Liste des éléments qui caractérisent mon public</i>	<i>A quoi je parvenir ?</i>	<i>En faisant quoi ?</i>	<i>Cela se concrétise par :</i>	<i>Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs</i> <i>Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif est abouti ?</i>	<i>Outils</i> <i>Comment j'observe ?</i>
Beaucoup de Petites et toutes petites sections	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomie dans le travail et la vie quotidienne - Solidarité (entraide) 	<ul style="list-style-type: none"> - En laissant faire - En respectant le rythme de l'enfant - En responsabilisant les plus grands 	<p style="text-align: center;">Explication Discussion Ecoute Aide à l'habillage Tenir un crayon Découpage Apprendre à gérer ses besoins naturels</p>	<p style="text-align: center;">Regarder si l'enfant sait faire seul Boire Habillage Besoins naturels Ont-ils été demandeurs ?</p>	<p style="text-align: center;">Réunion d'enfants Ressenti de la journée En observant</p>
Des moyennes sections qui semblent avoir envie d'apprendre Très peu de grandes sections	Elargir leurs connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - En apprenant du vocabulaire - En apportant des connaissances : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Géographiques ✓ Culturelles ✓ Culinaires ✓ Sportives... 	<p style="text-align: center;">Utilisation d'une carte du monde pour se repérer dans l'espace Travailler les matières pour découvrir autre chose qu'une feuille et un crayon Danse chant atelier cuisine ...</p>	<p style="text-align: center;">Utilisation du vocabulaire Se repérer sur la carte Eveiller la curiosité</p>	<p style="text-align: center;">En communiquant En questionnant</p>